**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** - (1925)

**Heft:** 63

**Rubrik:** Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de plus de 6 millions 1/2 de tonnes, soit d'environ 20 %. Ce fléchissement provient principalement de la diminution des importations de houille, qui sont passées de 21.474.811 tonnes, chiffre constaté pour les huit premiers mois de 1924, à 15.755.633 tonnes pour la période correspondante de l'année en cours.

A l'exportation, l'accroissement signalé porte sur les matières premières (+ 1.148.927 tonnes, ou 7 1/2 %), sur les objets fabriqués (+ 356.118 tonnes, soit plus de 15 %), et sur les colis postaux (+ 1.967 tonnes ou 8 3/4 %); les sorties de denrées alimentaires ont, seules, diminué de 114.695 tonnes.

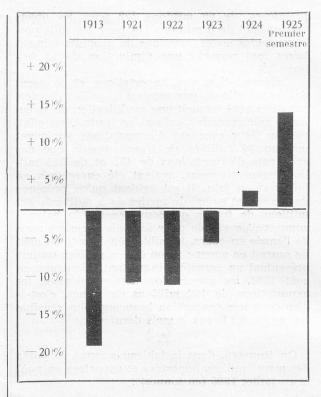
#### Conclusion

Si l'on veut se faire une idée exacte des réels progrès du commerce extérieur de la France, il ne suffit pas de comparer les chiffres d'un mois avec ceux du mois précédent, ni même les chiffres d'un semestre avec ceux du semestre précédent. Il faut considérer les chiffres des trois ou quatre dernières années et les comparer à ceux de 1913, c'est-à-dire avec ceux de la dernière année normale qui a précédé la guerre.

Nous n'imposerons pas à nos lecteurs la lecture d'un travail de cette envergure. Mais nous avons résumé pour eux, dans un graphique très simple, l'état comparatif de la balance commerciale de la France, pour les années 1913, 1920, 1922, 1923, 1924 et le premier

semestre de 1925.

Notre petit graphique est saisissant dans sa simplicité. Il serait difficile de montrer plus clairement le chemin parcouru, les progrès réalisés par les exportations françaises. Alors qu'en 1913 les exportations étaient de 18,3 % inférieures aux importations, ce déficit était tombé à 10,4 % en 1920, se relevait légèrement à 10,7 en 1922, retombait à 6,7 en 1923, pour faire place, en 1924, à un excédent de 3,2 % des exportations sur les importations. Enfin, pour le premier semestre de 1925, l'excédent des exportations est de 14,9 %.



A ceux que l'examen des chiffres mensuels des exportations françaises laissent sceptiques, parce qu'il s'agit de francs papier, nous recommandons l'examen de notre graphique. Il ne s'agit là ni de francs or ni de francs papier. Il s'agit simplement de l'importance relative des exportations et des importations exprimée en %. Les pessimistes, quelque raisonnement qu'ils imaginent, ne nous empêcheront pas de penser, une fois de plus, qu'un pays qui, il y a deux ans encore, achetait plus qu'il ne vendait, et dont les ventes sont, aujourd'hui, de 15 % supérieures aux achats, montre une force de récupération et une santé économique qui sont de nature à faire entrevoir son avenir sous un jour complètement rassu-

## Questions Suisses

#### Faits, Chiffres et Nouvelles

#### Le chômage augmente.

De diverses parties de la Suisse on signale une aggravation du chômage. Dans l'industrie textile et dans l'horlogerie le nombre des chômeurs, en juillet, a passé de 2.159 à 3.619. Cette augmentation de 560 se répartit comme suit : industrie

textile, 440; horlogerie, 120. Pour les autres branches d'industrie l'augmentation n'a été, en juillet, que de 107 chômeurs.

A Bâle campagne, sur 3.300 métiers de l'industrie du ruban à domicile, 2.310 sont arrêtés et le nombre des chômeurs est de 2,300. La crise est surtout aiguë dans la partie haute du pays. Dans

les fabriques, également, 282 métiers sont arrêtés faute de travail.

Dans les industries textiles de la Suisse orientale la situation devient alarmante. La fabrique de tissages Jakobstal S. A. a congédié tous ses ouvriers et employés pour le 31 octobre, date à laquelle toute l'exploitation sera arrêtée. L'usine de Jakobstal occupe une centaine d'ouvriers.

La Fédération suisse des broderies à navette, réunie en assemblée générale à St-Gall a voté à l'unanimité une résolution demandant une sub-yention supplémentaire de trois millions de francs en faveur de la Coopérative fiduciaire de la broderie.

#### Recettes des douanes suisses.

Du 1<sup>er</sup> au 31 août, les recettes des douanes suisses ont été de 13.869.519 fr. 44 contre 13 millions 424.418 fr. 38 en août 1924; la plus-value, en août 1925, a donc été de 445.038 fr. 06.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 1925, les recettes des douanes ont atteint 123.643.024 fr. 89 contre 120 millions 781.980 fr. 32 pour la période correspondante de 1924. L'augmentation de 1925 sur 1924 est donc, pour les huit premiers mois, de 2 millions 860.044 fr. 57.

#### Recettes des chemins de fer fédéraux.

L'année 1925 avait mal débuté pour les chemins de fer fédéraux. Pour le premier semestre, les recettes se sont montrées très sensiblement inférieures à celles du premier semestre de 1924. Les quatre premiers mois n'avaient même pas laissé un bénéfice suffisant à assurer le service de la dette.

Le mois de juin avait cependant accusé une amélioration sensible sur les mois précédents et laissait un excédent de recette de 11.300.000 fr., grâce à une augmentation très sensible du trafic et à une légère diminution des dépenses d'exploitation

Le mois de juillet 1925 accuse un nouveau et important progrès sur les premiers mois de l'année, mais demeure inférieur quant aux recettes, aux chiffres de juillet 1924.

Dans l'ensemble, ainsi que le montre le tableau

Résultats de l'exploitation des Chemins de Fer Fédéraux (en millions de francs)

MOIS		1924		1925				
	Re- cettes	Dé- penses	Excéd. des recettes	Re- cettes	Dé- penses	Excéd. des recettes		
Janvier.	27.03	23.17	3.86	27.72	23.82	3.90		
Février.	27.07	20.33	6.74	25.35	20.83	4.52		
Mars	33.68	20.95	12.73	30.47	21.13	9.34		
Avril	34.30	21.85	12.45	30.40	20.97	9.43		
Mai	33.03	21.75	11.28	30.60	20.65	9.95		
Juin	34.10	21.85	12.75	33.18	21.88	11.30		
Juillet	39.20	22.81	16.39	35.08	22.60	12.47		
Totaux.	228.41	152.71	75.70	212.80	151.88	60.91		

suivant les résultats de l'exploitation des chemins de fer fédéraux pour les sept premiers mois de 1925 sont sensiblement moins favorables que les résultats de la période correspondante de 1924.

En résumé, pour les sept premiers mois de l'année en cours, l'excédent des recettes est donc de 14,79 millions inférieur au chiffre de la période correspondante de 1924.

#### Produit du droit de timbre.

Le produit brut du droit fédéral de timbre s'est élevé à 2,28 millions au mois de juillet, contre 1,74 millions au mois de juillet de l'année dernière. L'impôt sur les coupons a produit 2,29 millions, contre 2,33 en juillet dernier. Le montant total des recettes du droit du timbre et de l'impôt sur les coupons a atteint 27,32 millions pour la période du 1er janvier au 31 juillet. La plus-value comparativement à l'année dernière est d'environ 2,75 millions.

#### Activité de l'industrie suisse.

D'après les statistiques de l'Office fédéral du travail, le coefficient d'activité de l'industrie suisse, qui était de 99 pour le premier trimestre de 1925 est tombé à 95 pour le second trimestre.

#### Nouveau type de locomotive électrique.

Sur la ligne du Simplon, des essais ont été faits, dans le courant d'août, avec une locomotive électrique d'un nouveau type, sortie des ateliers Brown-Boveri à Baden. Cette machine, à deux bogies, ressemble à celles employées sur la ligne du Gothard, mais elle est plus légère et de puissance moindre. Son allure est cependant très rapide.

#### Electrification de la ligne Genève-Berne.

Les travaux d'électrification sur la ligne Lausanne-Fribourg-Berne sont accélérés. De Lausanne à Palézieux, toutes les fondations sont actuellement terminées; le montage de la ligne de contact pourra commencer dans un mois et le tronçon Lausanne-Palézieux pourra être ouvert à l'exploitation électrique le 1er mars 1926. Le piquetage a commencé entre Palézieux et Siviriez. Sur la ligne Lausanne-Genève, les pylônes sont presque totalement posés. On a commencé les travaux de montage de la ligne de contact entre Gland et Genève.

#### Internationalisation de la gare de Pontarlier.

En vertu d'un récent accord intervenu entre les gouvernements français et suisse, les douanes suisses et françaises sur la ligne de Paris-Pontarlier-Berne et le Simplon, sont installées à Pontarlier.

L'internationalisation de la gare de Pontarlier permet aux voyageurs de Paris et d'Angleterre, allant en Suisse, de gagner quarante minutés sur le parcours Pontarlier-Berne, par suite de la visite simultanée des bagages par les douanes des deux pays.

#### Le pavillon suisse sur le Rhin.

Il nous paraît intéressant de rappeler qu'à la suite d'une pétition, adressée au Conseil fédéral suisse, par les associations de navigation et affréteurs, demandant que soit levée la défense du 9 mai 1924 d'arborer le drapeau suisse sur le Rhin, le Conseil fédéral, se basant sur l'article 66, alinéa II, de la loi fédérale sur la navigation, en date du 28 septembre 1923, a décidé, à la date du 3 juin 1925, de lever l'interdiction d'arborer le pavillon suisse sur le Rhin.

#### Ecoles françaises à Berne.

Sur la foi d'informations parues dans la presse suisse, nous avons dit, dans notre dernier Bulletin que le comité fédératif romand avait présenté au Conseil fédéral une demande aux fins d'obtenir la création de classes françaises à Berne, pour les enfants des fonctionnaires fédéraux, originaires de la Suisse romande. Ainsi présentée cette nouvelle n'est pas exacte. Le comité fédératif romand n'a pas songé à réclamer au Conseil fédéral la création de ces écoles. Il a simplement demandé, à la Confédération et au gouvernement bernois une subvention pour une école privée de langue française qui serait à fonder dans la ville fédérale pour les enfants des nombreux fonctionnaires de l'administration fédérale qui sont de langue française.

#### Concours d'affiches.

La maison Suchard S. A., fabrique de chocolats, à Serrières, fêtera l'année prochaine son centenaire; elle organise à ce propos, sous le patronage de l'Œuvre et du Werkbund, un concours entre tous les artistes suisses pour obtenir une affiche rappelant cet événement. Les trois meilleurs projets seront récompensés par des prix de 2.500 fr., 1.500 fr. et 1.000 fr. Le jury sera composé de MM. Willy Russ, président du comité de direction de Suchard S. A.. F. de Rutté, administrateur, Ch. L'Eplattenier, artiste-peintre à la Chaux-de-Fonds. A. Laverrière, architecte, président de l'Œuvre, à Lausanne. A. Altherr, architecte, directeur de l'Ecole d'arts appliqués (Kunstgewerbeschule), à Zurich.

Le dernier délai pour l'envoi des projets est fixé au 1<sup>er</sup> novembre 1925. Pour tous autres renseignements, s'adresser à la maison Suchard. Serrières (Neuchâtel).

#### Pour nos tireurs.

Nous recommandons chaudement à tous nos compatriotes établis en France, l'appel suivant

que publie la presse suisse :

L'enthousiasme qu'a suscité la brillante victoire de nos tireurs à St-Gall doit se traduire d'une façon pratique. Le prochain match international aura lieu en 1926 à Rome. L'Association des tireurs suisses de matches fera son possible pour faciliter la tâche de nos champions, mais ses moyens sont limités.

L'occasion se présente donc, pour notre population et pour nos autorités, de montrer combien elles ont à cœur le maintien de notre renom national en matière de tir. Il faut créer un fonds qui aide nos jeunes tireurs à se préparer pour les grandes rencontres internationales.

Tous les dons, même les plus minimes, seront recueillis avec reconnaissance par le trésorier de l'association, M. Jules Wettstein, Neuengasse, Bienne, compte de chèques postaux 1122 IV a.

#### Emigration.

Au cours du mois de juillet, 262 Suisses ont émigré outre-mer, contre 193 en juillet 1924. Pendant la période de janvier à juillet 1925, le nombre total des émigrants s'est élevé à 2.279, contre 1.851 pendant la période correspondante de l'année dernière.

# TARIF DES ANNONCES dans le Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce suisse en France

Nombre des inser-	Page entière		½ Page		1/4 Page		1/8 Page	
tions	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	
1	200	))	125	))	75	))	45	))
6	1.080	))	675	))	405	))	243	))
12	1.920	))	1.200	K	720	))	432	))

### Majoration de 50 0/0 pour les emplacements spéciaux

Les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France ont droit à une bonification de 10 0/0 sur les prix du tarif ci-dessus.

Les maisons françaises, ou établies en France, qui désirent mettre leurs annonces dans notre Bulletin mensuel, sont invitées à s'adresser à :

" STENTOR "
Publicité et édition
2, rue de Clichy, PARIS
Téléphone : Louvre 37-65

Les maisons suisses désireuses de placer des annonces dans le Bulletin voudront bien s'adresser à M. Ernest Rive, 14, rue Pierre-Fatio, à Genève. Téléphone: Stand 47-11.

La Chambre de Commerce suisse en France se réserve en tous temps le droit absolu de refuser l'insertion d'une annonce dans son Bulletin mensuel, sans avoir à fournir les raisons de ce refus.